

# Appel à projets

# Un Océan de Gouttes d'Eau

Les événements climatiques extrêmes (inondations, crues, tempêtes, sécheresses, canicules, grand froid) s'intensifient et leur fréquence augmente. Les villes et territoires doivent se préparer, s'adapter et pouvoir gérer les crises pour garantir l'accès et la qualité de l'eau.

Porté par SUEZ et les villes de Gien, Nevoy et Poilly-lez-Gien, l'appel à projets « Un océan de gouttes d'eau » a pour ambition de promouvoir des initiatives, au bénéfice de tous les usagers d'aujourd'hui et de demain.

## Thématiques

### #Qualité #Sobriété #Biodiversité

Les projets soutenus devront répondre à l'un des enjeux suivants :

- participer à la protection de la ressource en eau (en qualité ou en quantité),
- permettre d'anticiper ou de gérer les crises liées aux événements climatiques extrêmes : inondation, sécheresse, tempête, grand froid...
- réduire l'impact de l'activité humaine sur la ressource en eau,
- favoriser le bon état écologique des masses d'eau pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité,
- anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau,
- mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les aménagements urbains.

## Critères d'éligibilité\*

Cet appel à projets est ouvert aux :

- Entreprises (start-up, TPE, PME) et entrepreneurs,
- Structures d'enseignement et laboratoires de recherche,
- Associations,
- Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (fondations, coopératives...).

Le porteur de projet devra :

- être en capacité de démontrer l'existence légale de sa structure, et 1 an d'ancienneté, dès la phase de candidature,
- être implanté sur les villes de Gien, Nevoy ou Poilly-lez-Gien,
- s'intégrer dans au moins une des catégories énoncées ci-contre,
- avoir un projet devant aboutir sous 1 à 3 ans maximum,
- proposer des objectifs et activités clairs.

## Une dotation globale de 9 000 €

répartie entre les projets lauréats en fonction de leurs besoins

La dotation allouée à chaque lauréat sera versée dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre SUEZ, les Villes de Gien, Nevoy et Poilly-lez-Gien et le porteur de projet pour une durée maximum de 3 ans.



## Un comité stratégique pluridisciplinaire

Tous les projets seront étudiés par un jury, composé de représentants des collectivités de Gien, Nevoy et Poilly-lez-Gien et de responsables SUEZ, accompagnés éventuellement d'autres experts pluridisciplinaires externes.

## Postulez dès maintenant !

- 1 Vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de l'appel à projets ;
- 2 Remplissez le dossier de candidature, téléchargeable sur les sites internet des villes de Gien et Nevoy, ainsi que sur le site <https://www.toutsurmoneau.fr/> (espace Eau dans ma commune).

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- Fiche synthétique du projet (format .doc ou .pdf, non scanné)
- Présentation complète du projet (format .doc ou .pdf, non scanné, sur un maximum de 16 pages soit 8 feuilles, en Arial, taille 12)
- Pièces justificatives de l'existence de la structure
- RIB de la structure
- CV du ou des porteurs de projets

- 3 Envoyez votre dossier avant le 22 décembre 2023 minuit :

- à l'adresse électronique suivante : [ocean-de-gouttes@suez.com](mailto:ocean-de-gouttes@suez.com), avec en copie les adresses mails [secretariat@poillylezgien.com](mailto:secretariat@poillylezgien.com), [administration@nevoy.fr](mailto:administration@nevoy.fr) et [contact@gien.fr](mailto:contact@gien.fr). Le courriel aura pour objet : Candidature « Un Océan de gouttes d'eau - Nom de la structure »
- ou déposer votre dossier directement auprès de votre Mairie.



## Calendrier

Ouverture de l'appel à projets :  
**18 septembre 2023**



Date limite de dépôt du dossier :  
**22 décembre 2023 minuit**

Audition des candidats présélectionnés :  
**début mars 2024 à la Mairie de Gien**



Cérémonie de remise des prix :  
**Printemps 2024**

## Pour toute question

Contactez l'équipe projet par mail :  
**[ocean-de-gouttes@suez.com](mailto:ocean-de-gouttes@suez.com)**  
ou rapprochez-vous de votre Mairie.